



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Raphaël SULTANA
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Membre absent: 1

M. Rémi COURT

Délibération n°20221006DEL20

VIE ASSOCIATIVE

Association BRON HANDBALL - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2022 et attribution d'une subvention complémentaire 2022

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Mesdames, Messieurs,

Une convention d'objectifs a été établie entre le Bron Handball et la commune, proposé au Conseil Municipal d'approuver par voie d'avenant, le montant de la subvention de fonctionnement de l'association pour l'exercice 2022.

Comme convenu lors du vote de la délibération n° 20220203DEL21 - Association Bron HandBall - Approbation de la convention d'objectifs 2022 et attribution de subvention pour l'année 2022 d'un montant de 50 000 euros, une subvention complémentaire de 45 000 euros doit être attribuée en raison de la clarification et l'assainissement de la situation financière du club sportif.

Le montant de la subvention de l'association pour l'année 2022 est le suivant :

Subvention de fonctionnement	95 000 €
------------------------------	----------

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- un acompte de 40 000 euros a été versé en mars 2022
- un acompte de 31 250 euros sera versé à la signature de l'avenant à la convention d'objectifs joint en annexe de cette délibération
- un solde de 23 750 euros, à partir de septembre, sur présentation des pièces administratives et, le cas échéant des bilans d'actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de la subvention complémentaire à l'association Bron Hand Ball et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de la convention d'objectifs 2022 avec l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD